



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 10 AVRIL 2024

Présente : Mme Gontarczyk (Présidente)
Assistent : Mme Escroignard (Comité) - M Allard (CTDAP)
Excusés : Mme Bastos
M Le Nagard - M Sénécal

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



COURRIER DES CLUBS

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 04 04 24

Pris note de votre réponse concernant l'appel de votre feuille de présence des U9 sur centre du plateau du 09 03 24. Après vérification la commission vous confirme que vous deviez vous déplacer sur le centre de PUISEUX LOUVRES FC et non à CHAUMONTEL LUZARCHES AS (site du DVOF). Le club de CHAUMONTEL LUZARCHES ne peut donc déposer votre feuille dans FAL.

DOMONT FC : Mail du 29 03 24

Pris note de la feuille de présence de vos U6/U7 sur centre du 02 03 24 à VILIERES FC. La commission vous rappelle que si vous omettez de la remettre au responsable du centre, il vous appartient de la déposer dans FAL le soir même afin d'éviter les multiples appels et amende éventuelle.

ENTENTE SSG : Mail du 03 04 24

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de match critérium U12 Avenir

FOSES UF : Mail 03 04 24

Pris note de vos remarques concernant le centre du Challenge U10 à MONTMAGNY FC. Aucune information concernant les personnes qui ont arbitré physiquement n'a été notée sur la feuille récapitulative du centre signée par tous les éducateurs.

FOSES UF : Mail du 03 04 24

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de présence de vos joueurs U8. Après vérification la commission confirme l'erreur administrative et vos équipes étaient bien présentes sur le centre du CHAMPAGNES SFC. Cependant votre feuille de présence est toujours absente dans FAL. Il vous appartient donc de la déposer, le centre recevant ne l'ayant pas fait.

FRETTOISE ES : Mail du 05 04 24

Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur critérium U12/U13 du 06 04 24 à l'ENTENTE BOISSY CHARS

GOUSSAINVILLE FC : Mail du 03 04 24

Pris note de la réception de la feuille de match réclamée.

OSNY FC : Mail du 04 04 24

Pris note de la réception de la feuille récapitulative du centre du plateau U8/U9 du 09 03 24 réclamée.

OSNY FC : Mail du 04 04 24

Pris note de votre réponse concernant l'appel de votre feuille de présence des U9 sur centre du plateau du 09 03 24. Après vérification la commission vous confirme que vous deviez vous déplacer sur le centre de MARCOUVILLE CITY CPA et non à PIERRELAYE FC (site du DVOF). Le club de PIERREALYE FC ne peut donc déposer votre feuille dans FAL.

PLATEAU U9 – 3^{ème} Phase

Comme annoncé lors de la réunion de début de saison, **les plateaux U9** du 4 Mai et 1^{er} Juin se joueront à 8.

Aussi la commission demande aux clubs de confirmer pour le **Lundi 22 Avril 2024 à 16 heures au plus tard**, le nombre d'équipes à prendre en compte pour ces 2 derniers plateaux.

Sans réponse du club, la commission prendra les effectifs U9 actuels et décidera du nombre d'équipes.



CHALLENGE U10 & U11

Phase Finale du Samedi 27 Avril 2024

La phase finale départementale des Challenges U10 – U11 & U11F aura lieu Samedi 27 Avril 2024 sur les installations du club de FRANCONVILLE FC – Stade Jean Rolland – 112, Rue des Pommiers Saulniers.

Les équipes, composées de 12 joueur(se)s sont attendues pour 8h45, munies de 2 jeux de maillots numérotés.

Nous vous rappelons que les feuilles de présences dûment complétées et accompagnées de la liste des joueurs ou joueuses issues de Footclubs sont à envoyer au DVOF au plus tard le Jeudi 25 Avril 2024 à 16h00.

Ces documents pourront être modifiés le samedi matin en cas d'absence de joueurs ou joueuses.

Le tirage au sort des poules a eu lieu en direct lors de la réunion préparatoire qui s'est tenue en visioconférence le Mercredi 10 Avril Avril.

CHALLENGE U10G

POULE A	POULE B
MONTMAGNY FC	FRANCONVILLE FC
ST OUEN AS	SARCELLES AAS
ENTENTE SSG	ARGENTEUIL RC
ERMONT AmS	ECOUEEN FC

CHALLENGE U11G

POULE A	POULE B
ST PRIX ES	GONESSE RC
CORMEILLAIS ACS	SOISY AM FC
GOUSSAINVILLE FC	CERGY PONTOISE FC
SARCELLES AAS	ARGENTEUIL RC

CHALLENGE U11F

POULE A	POULE B
GONESSE RC	CERGY PONTOISE FC
GARGES FCM	COSMO TAVERNY
FRANCONVILLE FC	SARCELLES AAS
ERMONT AmS	Entente SSG SOISY



PHASE FINALE FESTIVAL FOOT U13 DU 6 AVRIL 2024

Ce samedi 6 Avril se déroulait la Phase Finale Départementale du Festival Foot U13F et U13G, manifestation visant à associer le sportif à l'éducatif. Ce festival concerne d'une part les équipes féminines et d'autre part les équipes masculines : 8 équipes féminines et 16 équipes masculines issues des qualifications étaient présentes au Stade Léon Graffin à ST BRICE SOUS FORET.

Après le briefing du CTDAP Yves ALLARD auprès des éducateurs de chaque équipe, tous les joueur(se)s ont participé aux différentes épreuves : matchs, conduites de balle, jonglerie et quiz.

Ces activités étaient encadrées par les techniciens du DVOF, les membres de la Commission Technique, les éducateurs en certification de diplôme et les membres des commissions féminines et foot animation.

La commission tient à féliciter tous les joueurs et joueuses pour leur participation à cette journée.

La commission Foot Animation tient à remercier :

- La Municipalité et le club de ST BRICE FC pour le prêt de leurs installations et la disponibilité de leurs dirigeant(e)s
- La Commission Technique et les techniciens du Val d'Oise pour l'encadrement des épreuves
- Les Arbitres officiels du DVOF et l'encadrement de la CDA.
- Les Membres de la Commission Féminine





LE CLASSEMENT FINAL U13F

Classement général filles :

Rang	Équipes	Matches	Conduite	Jonglage	Règles	Vie	Total
1	Sarcelles AAS	216	26	59	27	52	381
2	St Brice FC	180	60	34	25	57	356
3	Entente Soisy ESSG	168	35	60	31	55	349
4	Argenteuil RC	168	25	14	35	49	291
5	Ermont AMS	144	5	54	25	50	278
6	Eragny AS FC	156	13	22	22	53	266
7	Entente Méry-Meriel Bessancourt	132	49	6	25	52	264
8	St Prix ES	60	22	5	27	56	130

Après vérifications administratives, la commission Foot Animation disqualifie l'équipe de SARCELLES AAS pour non-respect de l'article 7.5.1.c des Règlements Sportifs Généraux du DVOF : 3 joueuses Mutées Hors période (Fatymata N. Siryne H. & Shayma A.)

7.5 –

7.5.1.

Le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match :

- Dans toutes les compétitions officielles des catégories d'âge des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux de la FFF.
- Pour les pratiques à effectif réduit des catégories U19 et supérieures, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximums ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux de la FFF.
- Dans toutes les compétitions officielles des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux de la FFF.

En conséquence l'équipe de ST BRICE FC est qualifiée pour la Finale Régionale qui aura lieu sur les installations du club de JOUY FC le Samedi 4 Mai 2024.



LE CLASSEMENT FINAL U13G

Classement général garçons :

Rang	Équipes	Matches	Conduite	Jonglage	Règles	Vie	Total
1	Cergy-Pontoise FC	252	46	55	29	60	442
2	St Ouen l'Aumone AS	216	35	49	30	58	388
3	Villiers-le-Bel FC	192	19	46	33	53	343
4	Soisy AM FC	168	43	24	27	58	320
5	St Leu FC	168	43	14	29	50	304
6	Sarcelles AAS	156	5	60	29	49	299
7	Franconville FC	120	60	37	27	53	297
8	Ermont AMS	132	17	58	32	57	296
9	Vaureal FCM	180	12	5	32	57	286
10	Viarnes-Asnières OL	144	27	24	31	57	283
11	Argenteuil RC	168	24	50	25	53	281
12	Herblay ES	192	5	6	25	52	280
13	Cosmo Taverny	72	31	46	39	56	244
14	Entente Beaumont-Mours	156	5	5	28	43	237
15	Montigny FC 95	84	19	5	27	53	188
16	Persan US 03	96	18	37	-	-	151

Les équipes de CERGY PONTOISE FC 1 & ST OUEN AS 1 sont donc qualifiées pour la Finale Régionale qui aura lieu sur les installations du club de JOUY FC le Samedi 4 Mai 2024.



1^{er} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

CRITERIUM U12/U13

MARCOUVILLE CITY CPA 1 & 2 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 27809498 & 27809543 du 06 04 24 – critérium U12/U13 contre MONTSOULT BAILLET US 1 & 2

CRITERIUM U10 AVENIR

VILLIERS FC 22 : 1^{er} appel de feuille de match n° 27784053 du 06 04 24 – critérium U10 AVENIR contre ERAGNY FC 22

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

PLATEAU U8 – Niveau 2 du 9 Mars 2024

COSMO TAVERNY : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 7 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à ERMONT AMS

EAUBONNE CSM : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 7 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à ERMONT AMS

Entente MMB : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 7 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à ERMONT AMS

PLATEAU U9 – Niveau 2 du 9 Mars 2024

BEZONS USO : 1^{er} appel feuilles de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 20 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à ST LEU FC

GAPEPB : 1^{er} appel feuilles de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 20 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à ST LEU FC

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

PLATEAU U8/U9 – Niveau 1 du 9 Mars 2024

ST OUEN AS : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U8/U9 sur centre n° 2 du plateau U8/U9 niveau 1 du 09 03 24 à ST OUEN AS

GARGES FCM : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U8/U9 sur centre n° 3 du plateau U8/U9 niveau 1 du 09 03 24 à EAUBONNE CSM

FRANCONVILLE FC : 2^{ème} appel feuille récapitulative et de présence de vos joueurs U8/U9 sur centre n° 5 du plateau U8/U9 niveau 1 du 09 03 24 à FRANCONVILLE FC

PLATEAU U8 – Niveau 2 du 9 Mars 2024

COURDIMANCHE AS : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 1 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à ERAGNY FC

BRUYERES BERNES USM : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 2 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à ADAMOIS OL



BEZONS USO : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 3 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à ARGENTEUIL FC

ERMONT AMS : 2^{ème} appel feuille récapitulative et de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 7 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à ERMONT AMS ainsi que feuilles de présence des clubs de COSMO TAVERNY – EAUBONNE CSM & Entente MMB

FOSSÉS UF : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 10 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à CHAMPAGNE SFC

SARCELLES AAS : 2^{ème} appel feuille récapitulative du centre n° 11 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à SARCELLES AAS

BEZONS USO : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 12 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à SOISY AM FC

ST OUEN AS : 2^{ème} appel feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 13 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à ST OUEN AS ainsi que feuilles de présence des clubs de ES HERBLAY & VEXIN AS

ES HERBLAY : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 13 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à ST OUEN AS

VEXIN AS : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 13 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à ST OUEN AS

VEMARS ST WITZ FC : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 18 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à FONTENAY FC

PLATEAU U9 – Niveau 2 du 9 Mars 2024

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : 2^{ème} appel feuille de présence des clubs de BRUYERES BERNES USM – FOSSÉS UF – ST OUEN AS & PERSAN US sur centre n° 1 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

BRUYERES BERNES USM : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 1 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

FOSSÉS UF : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 1 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

ST OUEN AS : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 1 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

PERSAN US : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 1 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

VILLIERS FC : 2^{ème} appel feuille récapitulative et feuilles de présence de vos joueurs U9 et du club de GONESSE RC sur centre n° 7 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à VILLIERS FC

GONESSE RC : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 7 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à VILLIERS FC



ERMONT AMS : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 10 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à GROSLAY FC

VAUREAL FCM : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 12 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à MONTIGNY FC

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

CRITERIUM U10/U11

ECOUEEN FC 7 & 8 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 27792219 & 27792320 du 30 03 24 – critérium U10/U11 contre MONTMORENCY FC 5 & 6

FRANCONVILLE FC 3 & 4 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 27808611 & 27808684 du 30 03 24 – critérium U10/U11 contre CORMEILLAIS ACS 1 & 2

AMENDE

ERMONT AMS 3 : Non réception après 2 relances de feuille de match n° 27809326 du 23 03 24 – critérium U12/U13 contre SARCELLES AAS 2

Amende : 30€

MARCOUVILLE CITY CPA 1 & 2 : Non réception après 2 relances de feuilles de matchs n° 27809507 & 27809552 du 23 03 24 – critérium U12/U13 contre VEXIN AS 1 & 2

Amende : 30€

FOSSE UF 3 : Non réception après 2 relances de feuille de match n° 27810546 du 23 03 24 – critérium U12/U13 contre ST OUEN AS 5

Amende : 30€

BEZONS USO : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 1 à BEZONS USO du 02 03 24

Amende : 30€

VILLIERS FC : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 8 à VILLIERS FC du 02 03 24

Amende : 30€

MONTSOULT BAILLET US : Non réception après 2 relances de feuille récapitulative et de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 16 à MONTSOULT BAILLET US du 02 03 24

Amende : 30€ x 2 = 60€

VAUREAL FCM : Non réception après 2 relances de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 25 à VAUREAL FCM du 02 03 24 ainsi que les feuilles de présence du club de AUVERS ENNERY FC

Amende : 30€ x 3 = 90€

AUVERS ENNERY FC : Non réception après 2 relances de feuille présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 25 à VAUREAL FCM du 02 03 24

Amende : 30€



VEXIN AS : Non réception après 2 relances de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 26 à VEXIN AS du 02 03 24 ainsi que la feuille de présence du club de l'Entente BOISSY CHARS

Amende : 30€ x 3 = 90€

Entente BOISSY CHARS : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 26 à VEXIN AS du 02 03 24

Amende : 30€

APPEL A CANDIDATURE

La Commission Foot Animation est à la recherche d'un club pour l'organisation de la Journée Nationale U6 & U7

Celle-ci aurait lieu le Samedi 8 Juin (matin & après-midi) & Dimanche 9 Juin 2024 (matin).

Le club devra disposer de 2 terrains de foot à 11 (minimum) et 4 vestiaires (en libre-service) sur la même enceinte

Merci d'envoyer un mail rapidement à la commission Foot Animation

PHASES FINALES DEPARTEMENTALES

Phase Finale Départementale du Festival Foot U13 & U13F le Samedi 6 Avril 2024 à ST BRICE FC

Phase Finale Départementale des Challenge U10 & U11 le Samedi 27 Avril 2024 à FRANCONVILLE FC

Phase Finale Départementale de la Coupe U12 le Mercredi 8 Mai 2024 à VILLIERS FC

Prochaine Réunion Lundi 22 Avril 2024